



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/20758  
31 juillet 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la suite des consultations qui ont eu lieu entre les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a fait la déclaration suivante lors de la 2873e séance du Conseil, le 31 juillet 1989, à l'occasion de l'examen de la question intitulée : "La situation au Moyen-Orient" :

"Les membres du Conseil de sécurité notent avec un profond regret et avec tristesse qu'au cours de la période couverte par le mandat actuel, la FINUL a subi de nouvelles pertes en vies humaines et a eu d'autres victimes à la suite de divers incidents graves survenus dans la zone où elle est déployée, dont le harcèlement de son personnel par divers groupes et forces armées.

A cet égard, les membres du Conseil adressent leurs sincères condoléances et témoignages de sympathie aux Gouvernements irlandais, norvégien et suédois et, par leur intermédiaire, aux familles des victimes, et rendent hommage à la vaillance, au courage et à l'esprit de sacrifice dont ont fait preuve tous les membres de la FINUL, au service des idéaux de paix dans la région.

Ils prennent acte avec une vive préoccupation d'informations circulant aujourd'hui, selon lesquelles le lieutenant-colonel Higgins a peut-être été assassiné au Liban et, si ces informations devaient se révéler exactes, ils expriment leur indignation devant la perpétration d'un acte aussi cruel et criminel contre un officier au service de l'Organisation des Nations Unies dans une mission de maintien de la paix au Liban. Ils appellent l'attention sur la résolution 638 (1989) du Conseil de sécurité, adoptée ce matin, et condamnent la prise d'otages et les enlèvements de toutes sortes et exigent que soient immédiatement libérés sains et saufs tous les otages et toutes les personnes enlevées qui sont actuellement détenus, où que ce soit et par qui que ce soit.

Etant donné la grave situation qui règne dans la zone d'opérations de la FINUL, les membres du Conseil de sécurité jugent important de réaffirmer leur profonde préoccupation quant à la sûreté et la sécurité du personnel de la FINUL, qui est exposé à des menaces et des dangers constants.

Les membres du Conseil de sécurité notent avec satisfaction que, comme il est indiqué dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la FINUL (S/20742), 'd'importants efforts ont été entrepris pour améliorer encore la sécurité du personnel et des installations de la FINUL' au cours de la période couverte par le mandat actuel.

Ils demandent à toutes les parties de faire tout leur possible pour renforcer d'une manière efficace la sécurité des membres de la Force et pour permettre à la FINUL de s'acquitter de son mandat, tel qu'il est énoncé dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité."

-----